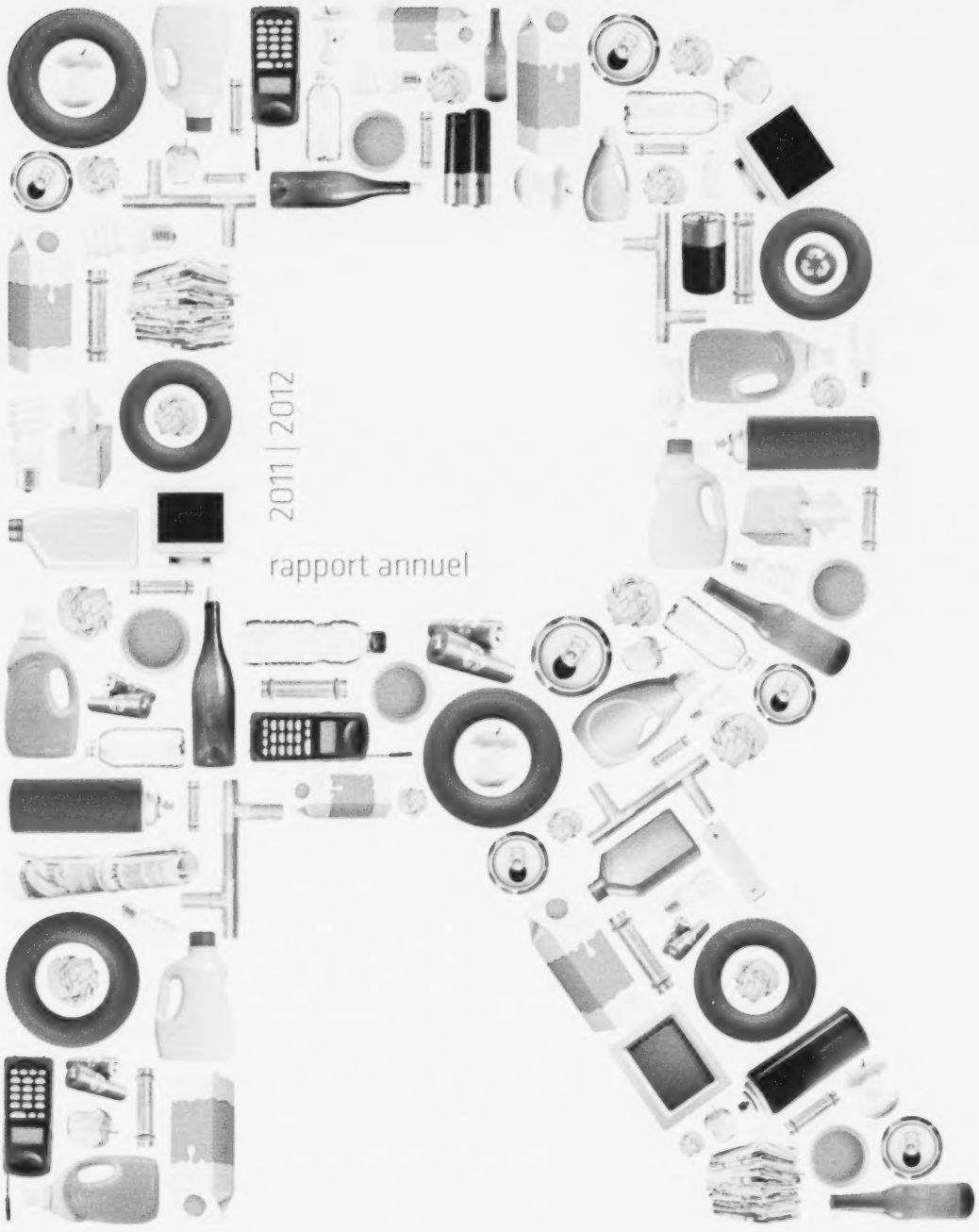

rapport annuel

2011 | 2012

RECYC-QUÉBEC

Québec

MISSION

Au cœur de l'action pour une gestion responsable des matières résiduelles.

VISION

Mobiliser le Québec autour d'une gestion novatrice et durable des matières résiduelles.

TABLE DES MATIÈRES

Message de la présidente du conseil d'administration 2

Message de la présidente-directrice générale 4

REVUE DES ACTIVITÉS

Faits saillants de l'année 2011-2012 8

LA GOUVERNANCE

Rapport du conseil d'administration 13

Présences des membres aux séances du conseil d'administration et de ses comités 14

Sommaire de la rémunération versée aux cinq dirigeants les mieux rémunérés pour l'exercice 2011-2012 14

Les membres du conseil d'administration 15

Les rapports des comités du conseil d'administration 18

Les membres du comité de direction 18

Code de déontologie 20

Politique de financement des services publics 22

Accès aux documents et protection des renseignements personnels 22

Loi visant le retour à l'équilibre budgétaire et la réduction de la dette 22

ÉTATS FINANCIERS

États financiers 25

Notes complémentaires 29

MANDAT

La Société a pour objets de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières ou de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources.

RÉDUCTION À LA SOURCE

Conformément à la hiérarchie des 3RV, la priorité doit être accordée à la prévention par la réduction à la source en vue de diminuer la quantité et la toxicité des matières résiduelles à gérer. Réduire à la source peut se traduire par l'écoconception de produits, la fabrication de produits à contenu recyclé ou l'acquisition de biens durables et réutilisables au lieu de produits jetables et à usage unique.

RÉEMPLOI

Le réemploi est l'utilisation répétée d'un produit, sans modifier son apparence, ses propriétés et sa vocation, pour prolonger sa durée de vie. L'usage de sacs réutilisables en est un bon exemple. Apporter les objets (encore utilisables) dont on ne se sert plus dans une ressourcerie, une friperie ou un écocentre est aussi une forme de réemploi. En réutilisant un même objet au lieu d'en acheter un neuf, on réalise des économies sur les matières premières et l'énergie.

RECYCLAGE

Le recyclage se définit par la transformation d'une matière en un nouveau produit. Celui-ci peut ressembler au produit d'origine (un journal recyclé pour fabriquer du papier journal) ou être complètement transformé lors d'un procédé industriel en de nouveaux produits. Ainsi les matières recyclables sont récupérées, triées et traitées avant d'être utilisées dans un cycle de production en remplacement des matières premières.

VALORISATION

La valorisation consiste en toute opération visant par le réemploi, le recyclage, le traitement biologique, dont le compostage et la biométhanisation, l'épandage sur le sol, la régénération ou par toute autre action qui ne constitue pas de l'élimination, à obtenir à partir de matières résiduelles des éléments ou des produits utiles ou de l'énergie.

ACRONYMES

3RV	Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation
ACV	Analyse du cycle de vie
CRD	Construction, rénovation, démolition
CRM	Contenant à remplissage multiple
CRU	Contenant à remplissage unique
EPA	Équivalent de pneus automobiles
ICI	Industries, commerces, institutions
ISÉ	Information, sensibilisation et éducation
OGR	Organisme de gestion reconnu
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
RDD	Résidus domestiques dangereux
RÉP	Responsabilité élargie des producteurs

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Depuis un peu plus d'un an déjà, j'assume avec honneur et conviction la présidence du conseil d'administration de RECYC-QUÉBEC. Ces douze derniers mois ont été pour moi source d'enthousiasme de tous les instants. Ils ont aussi été pour l'organisation une nouvelle étape charnière de son histoire.

En mai 2011, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs m'a confié un mandat clair afin de redéfinir le rôle et le mode de gestion de RECYC-QUÉBEC. Ce mandat s'articule en trois grands pôles :

1) assurer un arrimage efficace, bien établi sur les compétences différenciatrices de chacun, entre l'organisme et le Ministère
2) développer un nouveau modèle d'affaires assurant la pérennité de l'organisation
3) faire de RECYC-QUÉBEC un leader incontesté de la gestion des matières résiduelles (GMR)

Avec les membres du conseil d'administration et la haute direction de RECYC-QUÉBEC, nous avons donc utilisé pleinement et à bon escient cette période de réflexion stratégique afin de bien positionner l'organisation au cœur des enjeux du millénaire liés à la GMR. Et nous l'avons fait, et continuons de le faire, avec un souci constant de poser les balises pertinentes qui nous permettront d'assumer le leadership attendu et avec une confiance renouvelée dans ces compétences distinctes qui font de RECYC-QUÉBEC un partenaire incontournable dans l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

C'est dans cette perspective que RECYC-QUÉBEC a élaboré, au cours de la dernière année, son plan stratégique quinquennal pour la période de 2012 à 2017. En adéquation avec cette Politique, le plan, à la fois ambitieux et réalisable, repose sur des atouts concrets que nous ne cesserons de mettre de l'avant et de développer davantage. Nous pouvons en effet compter sans réserve sur un personnel motivé, une passion partagée pour les enjeux de développement durable, un souci d'innovation et de création de valeurs basé sur l'expérience et une approche client irréprochable.

J'anticipe donc avec le même enthousiasme le nouvel exercice qui se profile devant nous. Déjà, de nombreux jalons, dont rend compte ce rapport annuel, sont posés et les prochains mois seront riches en réalisations de toutes sortes.

En terminant, je tiens à remercier sincèrement mon prédécesseur à la barre du conseil d'administration, Me José Dorais. Je souligne également le travail et le dévouement des administrateurs qui ont terminé leur mandat au CA de RECYC-QUÉBEC comme ceux qui poursuivent la route avec nous. Je salue enfin les nouveaux membres du conseil qui se joignent à nous et bien sûr l'ensemble du personnel de RECYC-QUÉBEC qui contribue à la renommée et au succès de l'organisation. RECYC-QUÉBEC entreprend un nouveau tournant, et c'est tous ensemble que nous en ferons un succès en ce moment déterminant et stimulant.

Johanne Gélinas

Johanne Gélinas
Présidente du conseil d'administration

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

Au terme d'une année déterminante, je vous présente aujourd'hui avec fierté le rapport de l'exercice 2011-2012 de RECYC-QUÉBEC. Cet exercice, réalisé dans un contexte de redéfinition de notre mandat et de notre mode de gestion, a été particulièrement fructueux à plus d'un aspect comme vous le constaterez à sa lecture.

Les douze derniers mois ont en effet été riches d'une réflexion stratégique qui a amené RECYC-QUÉBEC à définir et préciser ses compétences différenciatrices. En font partie notre vision intégrée de la gestion des matières résiduelles et de sa chaîne de valeurs, notre connaissance effective des besoins du milieu, notre capacité de concertation de même que notre agilité. Comme nous l'avons toujours fait, mais avec encore plus de force, nous misons sur ces compétences qui caractérisent l'expertise développée par RECYC-QUÉBEC depuis sa création pour affirmer notre leadership dans la gestion des matières résiduelles.

Tous les gestes, au long de l'exercice, ont visé l'augmentation globale du taux de récupération des matières résiduelles tant du côté des entreprises que des collectivités et des citoyens. Conséquemment, ils favorisent l'atteinte des objectifs établis par le gouvernement dans sa nouvelle Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et s'inscrivent pleinement au cœur des compétences différenciatrices de RECYC-QUÉBEC.

En partenariat avec Éco Entreprises Québec, nous avons mis en œuvre la campagne de sensibilisation *Récupérer c'est recréer*. Cette vaste campagne en deux volets, publicité et site interactif, démontre l'impact positif de nos petits efforts en matière de récupération. Aussi, au tout début de l'année 2012, nous avons dévoilé le nouveau programme de certification RECYC ECO des produits à contenu recyclé. Fruit de nombreux mois de travail, ce programme applique des standards stricts, rigoureux et clairement établis par le Bureau de normalisation du Québec. Ainsi, les produits sur lesquels sera apposée la marque RECYC ECO seront un gage de qualité. La certification offre une preuve tangible que le principe du recyclage est non seulement efficace, mais que les résultats sont concrets. Enfin, nous avons poursuivi nos interventions dans le dossier prioritaire des matières organiques. Notre proximité avec les différents milieux nous assure un leadership dans la mise en œuvre de ce chantier en collaboration avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Je ne pourrais clore ce message sans adresser tous mes remerciements à ceux et celles qui nous ont permis de conclure l'exercice 2011-2012 avec succès. Je remercie le président sortant du conseil d'administration, Me José P. Dorais, et tous les administrateurs qui nous ont appuyés au long de l'année. Je profite aussi de cette occasion pour témoigner ma gratitude et souligner l'arrivée de notre nouvelle présidente, Mme Johanne Gélinas. Déjà très engagée dans la réussite de RECYC-QUÉBEC, elle sera une précieuse partenaire au cours des douze prochains mois. Je suis sûre de pouvoir compter également sur le soutien de l'ensemble des membres du conseil. Je tiens aussi à remercier nos partenaires pour leur appui constant. Enfin, j'adresse mes plus chaleureux remerciements à notre équipe de direction et d'employés. Votre motivation et votre engagement permettent à RECYC-QUÉBEC de jouer pleinement son rôle dans la gestion des matières résiduelles et le développement durable du Québec.

Ginette Bureau
Présidente-directrice générale

REVUE DES ACTIVITÉS 2011-2012 FAITS SAILLANTS ET PRINCIPALES RÉALISATIONS

LA COLLECTE SÉLECTIVE

LE RÉGIME DE COMPENSATION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE
VERS UNE COMPENSATION ACCRUE

En décembre 2011, un montant de 51,3 millions $ a été distribué aux organismes municipaux dans le cadre du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables. Cette somme était attribuée pour l'année 2009.

Le Projet de loi 88 a modifié la section sur la gestion des matières résiduelles de la Loi sur la qualité de l'environnement et du Règlement sur la compensation pour les services municipaux relatifs à la récupération et à la valorisation de ces matières. Dorénavant, la méthode de calcul des coûts nets ainsi que les critères de performance et d'efficacité qui déterminent la compensation annuelle due aux municipalités sont précisés dans la Loi. Également, le pourcentage de cette compensation est passé de 70 % en 2010 à 80 % en 2011. Il passera à 90 % en 2012, puis à 100 % à compter de 2013.

De plus, la déclaration des coûts nets des services de collective sélective doit être validée par un vérificateur externe

LE COMITÉ CONJOINT SUR LES MATIÈRES RECYCLABLES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE AU QUÉBEC
UN PREMIER PLAN D'ACTION COMPLÉTÉ

Le Comité conjoint sur les matières recyclables de la collecte sélective, mis sur pied par RECYC-QUÉBEC en 2009, est composé d'une trentaine d'intervenants représentant l'ensemble des maillons de cette filière. Le bilan de son premier plan d'action fait état de plusieurs initiatives visant à améliorer la collecte sélective des matières recyclables, dont l'adoption d'une Charte des matières recyclables acceptées dans le bac de récupération, la réalisation de diverses études ainsi que la mise en place d'une certification des produits à contenu recyclé, RECYC ECO. Au cours de l'année, les membres du Comité conjoint ont notamment participé à des séances de consultation et à un sondage afin d'identifier les actions qui figureront dans le nouveau plan d'action 2012-2015, doté d'un budget de 5 millions de $.

LE REGROUPEMENT DES CENTRES DE TRI ET RECYCLEURS QUÉBÉCOIS
POUR UNE FILIÈRE PLUS PERFORMANTE

Un regroupement des centres de tri et recycleurs québécois a été mis sur pied. Il a pour mission de représenter et de promouvoir la filière québécoise des matières recyclables issues de la collecte sélective et de développer des moyens pour la rendre plus efficiente et plus performante. Ce regroupement entend donc favoriser les échanges entre les centres de tri, les recycleurs et leurs partenaires dans une perspective de recherche de solutions.

pourcentage des coûts nets de la collecte sélective compensés aux municipalités

LES MATIÈRES ORGANIQUES
UNE JOURNÉE DE RÉFLEXION ET D'ÉCHANGES

Le 14 mars 2012 s'est tenue, à Québec, une journée de réflexion et d'échanges sur la gestion des matières organiques. Organisée en collaboration avec la Filière sur les matières organiques compostables, cette journée visait à amorcer de nouvelles interventions afin d'atteindre les objectifs de réduction de 60 % des matières organiques d'ici 2015 et leur élimination complète en 2020. Les nombreux intervenants du milieu municipal et des industries, commerces et institutions (ICI) ont ainsi eu l'occasion de discuter et d'identifier des pistes d'action favorisant la récupération et le recyclage de ces matières en fonction des divers enjeux liés à la gestion des résidus verts et alimentaires qu'ils génèrent.

LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION « RÉCUPÉRER C'EST RECRÉER »
L'IMPACT D'UN SIMPLE GESTE

En vue d'atteindre le taux de récupération de 70 % fixé par le gouvernement dans sa nouvelle Politique, des efforts restent à être déployés. C'est dans cet esprit que la campagne de sensibilisation « Récupérer c'est recréer », élaborée en collaboration avec Éco Entreprises Québec, a été lancée en septembre 2011.

L'objectif de cette campagne, diffusée à la télévision, à la radio et en bannière web, est d'améliorer la performance de la collecte sélective en démontrant à la fois la facilité du geste et l'importance de ses répercussions. Ainsi, le citoyen prend conscience de la création de richesse collective générée par la matière recyclable. Le message est concret et favorise l'intégration du geste dans les habitudes quotidiennes.

Déjà, la campagne a donné des résultats remarquables en termes de rappel, d'appréciation et de compréhension des messages, surpassant même les normes de l'industrie. La campagne se poursuivra en 2012-2013.

SITE RECREER.CA

Conçu pour compléter la stratégie publicitaire, le site recreer.ca, de nature ludique et éducative, couvre les diverses facettes de la récupération. On y trouve une mine de renseignements sur la récupération par le biais d'un jeu ou par de courts textes.

LES PROGRAMMES COMPORTEMENTAUX

LA MARQUE DE CERTIFICATION
RECYC ECO

LA RÉFÉRENCE DES FABRICANTS INNOVANTS ET RESPONSABLES

RECYC ECO constitue la marque de reconnaissance des nouveaux programmes de certification dédiés à la mise en valeur et à la gestion des matières résiduelles.

UNE INFORMATION FIABLE ET OBJECTIVE

RECYC ECO transmet au consommateur une information claire, uniforme et vérifiée systématiquement par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ).

UNE VALEUR ENVIRONNEMENTALE

RECYC ECO offre une preuve tangible que les produits envoyés à la récupération deviennent réellement de nouveaux produits et boucle ainsi leur cycle de vie.

RECYC ECO – CONTENU RECYCLÉ

Le programme de certification RECYC ECO – Contenu recyclé est le premier programme de certification des produits à contenu recyclé au Québec et au Canada. Le lancement officiel a eu lieu en janvier 2012 lors d'une conférence de presse en présence du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Pierre Arcand.

La certification disponible depuis le printemps 2012 :

- concerne toutes les catégories de produits, matières, emballages, contenants, sous-produits et ultimement, jusqu'aux véhicules et maisons ;
- est un outil de développement de marché pour des produits tels que mobiliers et fournitures de bureau, matériaux de construction, équipement de récupération, meubles, outils, tapis, imprimés, etc., permettant d'attirer une clientèle avertie et conscientisée.

ICI ON RECYCLE !

LE PROGRAMME DE RECONNAISSANCE À L'INTENTION DES INDUSTRIES, COMMERCES ET INSTITUTIONS (ICI)

Le programme de reconnaissance ICI ON RECYCLE ! vise à reconnaître les efforts des ICI ayant intégré une saine gestion des matières résiduelles à leurs opérations.

En 2011-2012, le programme comptait 1 319 adhérents dont 581 nouveaux établissements ICI inscrits à l'un des trois niveaux :

niveau 1 – **Engagement : 478**
niveau 2 – **Mise en œuvre : 497**
niveau 3 – **Performance : 344**

Depuis maintenant trois ans, RECYC-QUÉBEC effectue une tournée provinciale afin de reconnaître publiquement les résultats des participants du niveau 3.

En 2011-2012, 124 établissements de huit régions du Québec ont ainsi reçu leur certification de niveau 3 – Performance du programme ICI ON RECYCLE !

MISSION ZÉRO DÉCHET ÉLECTRONIQUE

3000 TONNES DE MATÉRIEL INFORMATIQUE RÉCUPÉRÉES ET VALORISÉES DE 2008 À 2012

Au 1er septembre 2011, le projet de récupération Mission Zéro Déchet Électronique entamait sa cinquième et dernière année. Fruit du partenariat entre RECYC-QUÉBEC, le réseau des centres de formation en entreprise et récupération (CFER) et les magasins Bureau en gros, le programme a pris fin le 13 juillet 2012. Il a ainsi marqué le début des programmes de la responsabilité élargie des producteurs (REP) supportés par les entreprises.

Ce projet offrait une avenue de récupération aux consommateurs soucieux de gérer adéquatement leur matériel informatique en fin de vie. Il permettait en outre de sensibiliser la population aux enjeux que représente la gestion de ce type de matériel et a jeté les bases potentielles d'une structure de récupération dans le cadre de la REP. Couronné de succès, il a permis de récupérer et de valoriser plus de 3 000 tonnes d'écrans, de tours, de claviers et de périphériques.

LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS

4 NOUVELLES CATÉGORIES

Le 29 juin 2011, le gouvernement du Québec adoptait le Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises en y introduisant de nouvelles catégories : piles, lampes au mercure et produits électroniques. Pour leur part, les antigels et les nettoyeurs à frein ont été ajoutés à la catégorie des huiles. À terme, dix catégories de produits auront été intégrées en deux phases.

Ce règlement, qui s'appuie sur une approche de responsabilité élargie des producteurs (REP), prescrit que les entreprises sont responsables de la gestion en fin de vie utile, selon les conditions et les échéances prévues, des produits visés qu'elles mettent en marché. À cet effet, elles doivent implanter des programmes de récupération et de valorisation via une structure de points de dépôt, gratuits et accessibles aux consommateurs et aux entreprises, couvrant tout le territoire du Québec. Ces nouveaux programmes tant attendus seront progressivement déployés dès le 14 juillet 2012.

Afin de respecter les règlements REP, les entreprises peuvent s'inscrire individuellement ou se joindre à un organisme de gestion reconnu (OGR) pour les représenter. Ces organismes ont tous signé une entente avec RECYC-QUÉBEC à cet effet. À la suite de nombreuses discussions entre l'industrie et RECYC-QUÉBEC, des ententes permettent de mettre en œuvre les programmes de récupération de ces nouvelles catégories de produits.

VISEZ juste!

2112 TONNES RÉCUPÉRÉES

Conçu spécifiquement pour les ministères et les organismes gouvernementaux, le programme VISEZ Juste ! a été créé en septembre 2003. Il vise à accélérer la mise en place de mesures liées à la réduction à la source, au réemploi, au recyclage et à la valorisation (3RV).

RECYC-QUÉBEC accompagne ministères et organismes, coordonne le service de récupération et propose des mesures concrètes afin de consolider les habitudes de récupération déjà acquises, d'élargir l'éventail des matières récupérées et d'adopter des comportements de réduction à la source et de réemploi.

- VISEZ Juste ! est implanté dans **174 édifices**.
- Au cours de l'année 2011-2012, plus de **2000 tonnes** de papiers et de cartons ainsi que **112 tonnes** de plastique, verre et métal ont été récupérées.

LA CONSIGNE
Un système toujours gagnant

La consigne existe depuis plus de 100 ans au Québec. À l'origine, elle avait pour but de favoriser le retour (réemploi) des bouteilles de boissons gazeuses et de bière. Ce serait là, en fait, une des premières applications de responsabilité élargie des producteurs !

Depuis 1984, date de la signature de l'entente instaurant le système de consignation publique au Québec, les contenants à remplissage unique de boissons gazeuses et de bière sont consignés. Depuis 5 ans, la performance de ce système se perpétue d'année en année.

Ce qui permet notamment d'éviter l'émission de 40 000 tonnes de gaz à effet de serre par année, *(Source : CM Consulting, 2008)*, **soit l'émission équivalente de 7 115 véhicules automobiles.**

PERFORMANCE

Année	Pourcentage de contenants retournés
2007	68,19 %
2008	67,93 %
2009	67,57 %
2010	67,75 %
2011	68,94 %

LA BOUTEILLE BRUNE

RECYC-QUÉBEC souhaitait informer la population de la performance remarquable des contenants à remplissage multiple (CRM), comme les bouteilles brunes de bière. En effet, à chaque retour au détaillant, ces contenants sont lavés, stérilisés et réutilisés selon un processus qui se répète environ 15 fois durant leur cycle de vie. En octobre 2011, RECYC-QUÉBEC a donc procédé à une campagne de sensibilisation à la télévision et sur le web. Une page Facebook et des affiches dans les restos-bars ont également été développées afin de bâtir la notoriété du cycle de réemploi de la bouteille brune auprès des consommateurs de bières.

CAMPAGNES DE SENSIBILISATION

LA RÉUTILISATION DES CONTENANTS À REMPLISSAGE MULTIPLE (CRM)

Le 12 décembre 2011, **Consignéco** donnait le coup d'envoi à une vaste campagne de sensibilisation sur l'importance de la consigne. Le thème « Vos canettes consignées ont de la valeur. Rapportez-les. » a été développé comme signature pour les annonces à la télévision de 15 secondes et des capsules web. En utilisant l'humour, la campagne a contribué à donner une image positive de la récupération des canettes de bière.

LA RÉCUPÉRATION DES CONTENANTS À REMPLISSAGE UNIQUE (CRU)

CONSIGNaction a développé, pour sa part, une campagne axée sur la valeur écologique de la récupération par le système de consigne. Cette campagne a été lancée à la radio dans la période des fêtes 2011. La campagne a suscité un capital de sympathie des plus forts et des résultats concrets en termes de demandes d'installation de boîtes ConsignAction. En mars, une deuxième phase de la campagne, mettant toujours en vedette le conteur et humoriste Boucar Diouf, a été diffusée à la télévision, à la radio et en capsules web.

LES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE

À la suite du dévoilement de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et du plan d'action, quatre programmes ont été lancés pour soutenir les activités dans différentes secteurs.

1 PERFORMANCE DES CENTRES DE TRI DES MATIÈRES RECYCLABLES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Divisé en deux volets, ce programme d'aide financière vise à améliorer la performance et la qualité des matières recyclables des centres de tri.

Budget sur 5 ans : 11 millions de $
6 demandes reçues au 31 mars 2012
6 demandes acceptées : total investi de près de 400 000 $

Volet A	Volet B
Diagnostic sur le fonctionnement des opérations	Financement jusqu'à 33 % du montant requis pour amélioration

Depuis le début du programme en 2009, bonifié à la suite de l'adoption de la nouvelle Politique, 21 projets ont été financés au volet A (337 191 $) et 13 au volet B (3 247 193 $) pour un total de 3 584 384 $.

Les sommes ont été investies par RECYC-QUÉBEC, en partenariat avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), Éco Entreprises Québec et la Société des Alcools du Québec.

2 PERFORMANCE DES INDUSTRIES, COMMERCES ET INSTITUTIONS (ICI) EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (GMR)

Ce programme vise à soutenir près de 400 établissements répartis dans tout le Québec dans l'amélioration de leur performance en gestion des matières résiduelles.

Budget sur 5 ans : 10 millions de $
274 demandes reçues au 31 mars 2012
211 demandes acceptées : total investi de près de 2,5 millions de $

Volet 1	Volet 2
Bilan et amélioration de la performance	Acquisition d'équipements de gestion des matières résiduelles

3 ÉCONOMIE SOCIALE ET MOBILISATION DES COLLECTIVITÉS

Le programme Économie sociale et mobilisation des collectivités soutient financièrement des initiatives ou des projets provenant d'organismes qui axent leurs actions sur la réduction à la source et le réemploi.

Budget sur 5 ans : 11 millions de $
32 demandes reçues au 31 mars 2012
14 demandes acceptées : total investi de plus de 1,3 million de $

4 IMPLANTATION DE TECHNOLOGIES ET DE PROCÉDÉS ET DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

Ce programme offre un soutien financier aux entreprises qui initient des projets visant l'amélioration des opérations de traitement des matières résiduelles et le développement de nouveaux débouchés. Il inclut le soutien des activités de valorisation des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD).

Budget sur 5 ans : 20 millions de $
47 demandes reçues au 31 mars 2012
21 demandes acceptées : total investi de près de 6 millions de $

1. La contribution au financement s'élève toutefois à 50 % pour tout achat et installation d'équipements de technologie de pointe.

LES SACS D'EMPLETTES À USAGE UNIQUE

L'Association des détaillants en alimentation du Québec (A.D.A.), le Conseil canadien des distributeurs en alimentation (CCDA), le Conseil québécois du commerce de détail (CQCD), Éco Entreprises Québec et RECYC-QUÉBEC ont adopté le Code volontaire de bonnes pratiques sur l'utilisation des sacs d'emplettes en avril 2008. C'est dans ce contexte que le gouvernement du Québec avait alors lancé un défi de réduire de 50 %, d'ici 2012, la quantité de sacs en plastique à usage unique utilisée au Québec.

Éco Entreprises Québec et RECYC-QUÉBEC ont mandaté la firme Groupe Altus afin de réaliser une enquête auprès des détaillants pour mesurer la réduction de ce type de sacs. Deux ans avant l'échéance, les Québécois ont réduit leur utilisation de sacs d'emplettes à usage unique de 52 %.

151 millions de pneus récupérés depuis le début des programmes

Au cours des douze derniers mois, le Programme de gestion intégrée des pneus hors d'usage 2009-2012 a permis de récupérer plus de 8,4 millions d'équivalent pneus automobile (EPA). De tous ces pneus, 97 % ont été recyclés et 3 % ont été destinés à la valorisation énergétique. Depuis le début des programmes, plus de 151 millions de pneus ont été récupérés.

La collecte des pneus usagés est assurée par six transporteurs autorisés par RECYC-QUÉBEC. Ce réseau dessert plus de 11 000 points de récupération répartis dans les 17 régions administratives du Québec.

Le droit environnemental de 3 $ à l'achat de pneus neufs permet de financer ce programme ainsi que les opérations de vidage des lieux d'entreposage.

L'ACQUISITION DE CONNAISSANCES

Une pierre angulaire

Afin de rester le leader de la gestion des matières résiduelles, RECYC-QUÉBEC est constamment à l'affût de l'évolution dans ce vaste secteur. Pour ce faire, elle réalise et diffuse divers projets de recherches et d'études. En accompagnant les intervenants et en assurant une présence active sur le terrain, la Société peut ainsi faire valoir sa propre expertise en plus de favoriser l'essor et le rayonnement de nouvelles connaissances.

L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU SECTEUR RÉSIDENTIEL AU QUÉBEC

Les résultats de cette étude, menée auprès de 3 000 ménages québécois et réalisée en partenariat avec Éco Entreprises Québec, ont permis d'estimer que près des deux tiers (64,8 %) des matières généralement acceptées sont récupérées par le biais de la collecte sélective. Il s'agit là d'une augmentation de près de 13 % par rapport aux résultats d'une précédente étude réalisée en 2006-2007.

Le taux de récupération pour chacune des matières généralement acceptées par la collecte sélective a été publié et un rapport synthèse est en préparation. RECYC-QUÉBEC s'est de nouveau associé avec Éco Entreprises Québec afin de réaliser une nouvelle étude de caractérisation du secteur résidentiel en 2012.

L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ENVOYÉES À L'ÉLIMINATION

À terme, plus de 7 000 camionneurs seront interrogés dans le cadre de l'étude de caractérisation des matières résiduelles envoyées à l'élimination qui se poursuit en 2012. On prévoit également prélever près de 700 échantillons de matières dans 22 lieux d'élimination et cinq centres de transfert de matières résiduelles.

Les premiers résultats de cette étude d'envergure seront déposés à l'automne 2012. Ils permettront de mieux déterminer l'origine mais surtout la composition des quelque 5,4 millions de tonnes de matières résiduelles qui sont toujours éliminées chaque année au Québec. Ils apporteront également des précisions afin de tenir compte des objectifs quantitatifs du plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

L'ANALYSE DE CYCLE DE VIE POUR LES EMBALLAGES PRÉSENTANT DES PROBLÉMATIQUES PARTICULIÈRES

RECYC-QUÉBEC et Éco Entreprises Québec sont partenaires de la Chaire internationale en analyse de cycle de vie du Centre interuniversitaire de recherche sur le cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG). C'est à ce titre qu'ils ont conjointement fait réaliser une analyse afin de mieux identifier et comprendre les impacts environnementaux des options de gestion en fin de vie d'emballages présentant des problématiques particulières (plastiques mélangés, contenants multicouches et polystyrène).

La conclusion de l'étude valide le recours à la hiérarchie des 3RV-E (réduction, réemploi, recyclage, valorisation et élimination) pour le traitement en fin de vie des matières étudiées. En effet, à la lumière des résultats, l'option du recyclage est celle qui, pour la majorité des indicateurs ciblés, présente le plus d'avantages environnementaux par rapport à la valorisation énergétique et l'élimination.

LES BOURSES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (GMR)

En 2011-2012, RECYC-QUÉBEC a remis neuf bourses d'études supérieures à des étudiants pour des travaux et recherche en GMR :

- Sept bourses de maîtrise de **3 000 $** chacune
- Deux bourses de doctorat de **6 000 $** chacune

Au total, 33 000 $ en bourses d'études supérieures ont été octroyées à des étudiants inscrits à un programme de deuxième ou de troisième cycle dans une université québécoise.

UNE ÉQUIPE ENGAGÉE

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2011-2012

Depuis janvier 2009, RECYC-QUÉBEC poursuit la mise en œuvre de son Plan d'action de développement durable 2009-2013. En 2011-2012, les efforts ont particulièrement porté sur la promotion du développement durable, la sensibilisation et la formation des employés de même que la prise en compte des principes de développement durable.

Dans cette perspective, quatre exercices ont été réalisés avec succès. La Société a également entrepris des travaux pour améliorer la maîtrise de ses émissions de gaz à effet de serre et pour améliorer son bilan au chapitre de ses approvisionnements responsables.

Pour connaître les résultats détaillés de la mise en œuvre du plan d'action, consultez le rapport de développement durable 2011-2012 ou pour consulter le Plan d'action de développement durable 2009-2013 complet de RECYC-QUÉBEC, visitez le site **recyc-quebec.gouv.qc.ca**

4 EXERCICES DE PRISE EN COMPTE RÉALISÉS EN 2011-2012

=

UN OBJECTIF ATTEINT À **100 %**

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
SEPT NOUVELLES POLITIQUES

Une des pierres angulaires du succès de l'organisation est sans aucun doute de bonnes pratiques en gestion des ressources humaines. En 2011-2012, RECYC-QUÉBEC a mis en œuvre sept nouvelles politiques :

1. POLITIQUE D'EMBAUCHE
2. POLITIQUE D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION
3. **POLITIQUE D'APPRÉCIATION DE LA CONTRIBUTION DES PERSONNES**
4. POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES PERSONNES
5. POLITIQUE DE PLANIFICATION ET DE GESTION DE LA RELÈVE
6. POLITIQUE DE GESTION DES DÉPARTS
7. POLITIQUE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

PRÉSENCE DYNAMIQUE SUR LE WEB ET DANS LES MÉDIAS SOCIAUX

Dans sa volonté de rejoindre et d'informer les citoyens de façon continue et dynamique, RECYC-QUÉBEC mise sur ses différentes plateformes.

RECYC-INFO et RECYC-INFO Express
22 bulletins envoyés à quelque **8000 contacts**

Site web
Plus de **230 000 visites** sur notre site

Twitter
Près de **2000 abonnés**

Facebook
Près de **800 mentions « J'aime »**

LA GOUVERNANCE

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration (le « conseil ») a la responsabilité de superviser la gestion de l'entreprise, les affaires de la Société et l'évolution de la mise en application du plan stratégique. En outre, le conseil doit se doter de politiques et de pratiques de gouvernance efficaces, efficientes et transparentes. Afin de réaliser son mandat, le conseil exerce une série de responsabilités dont certaines sont examinées au préalable par les différents comités du conseil puis font l'objet de recommandations au conseil pour approbation.

Le conseil s'assure de la conformité de la Société aux différentes législations, réglementations et décrets auxquels elle est assujettie, notamment sa loi constitutive, la loi sur la gouvernance des sociétés d'État, son règlement de gouvernance et de régie interne ainsi qu'à toute autre législation applicable. Il s'assure de la mise en place, de l'adoption et du respect de politiques et adopte les décisions requérant son approbation notamment concernant les ententes ou contrats. Il s'assure du respect des codes d'éthique applicables à ses membres et dirigeants et aux employés. Le conseil d'administration a adopté les critères d'évaluation de son fonctionnement, les critères d'évaluation de ses membres ainsi que ceux applicables à la présidente-directrice générale. Il a révisé et s'assure de la mise en œuvre du programme d'accueil et de formation continue des membres du conseil d'administration. D'autre part, le conseil d'administration a approuvé les états financiers, le rapport annuel d'activités, le budget annuel d'exploitation et a révisé le plan de vérification interne. Il s'assure que le comité de vérification exerce adéquatement ses fonctions. Enfin, le conseil d'administration approuve au besoin la nomination des principaux dirigeants de la Société. Le conseil a porté une attention particulière aux travaux débutés en janvier 2012, concernant l'élaboration d'un nouveau plan stratégique et d'un plan d'affaires ainsi qu'une révision de son modèle d'affaires. Dans le cadre de cet exercice, la Société a procédé à un exercice d'étalonnage auprès de divers entreprises ou organismes similaires. Ces travaux se sont poursuivis au courant de l'année financière subséquente. Ces travaux ont résulté en l'adoption du plan stratégique 2012-2017 de la Société en juin 2012.

Le conseil de la Société est composé de onze membres, dont la présidente et la présidente-directrice générale. À l'exception de la présidente-directrice générale qui exerce ses fonctions à temps plein pour la Société, les membres siègent au conseil et à ses différents comités à titre gracieux. Ils ont cependant droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement. Conformément aux profils de compétence et d'expérience requis pour la nomination des membres, les membres du conseil réunissent celles-ci dans de nombreux domaines, notamment en environnement, gestion, comptabilité et vérification, économie, communication, optimisation des ressources, développement des affaires, planification stratégique, affaires gouvernementales, juridiques et municipales, marketing et ressources humaines. Trois nouveaux membres se sont joints au conseil au courant de l'année 2011-2012, en remplacement de membres dont les mandats étaient expirés ou pour combler des postes vacants. Huit des onze membres du conseil se qualifient, de l'avis du gouvernement, comme administrateurs indépendants.

Au cours de l'année 2011-2012, le conseil a siégé à huit reprises, dont une séance spéciale. Les séances du conseil d'administration se sont tenues les 4 mai 2011, 11 mai 2011, 23 juin 2011, 1er septembre 2011, 27 octobre 2011, 15 décembre 2011, 26 janvier 2012 et 22 mars 2012. Pour s'acquitter de son mandat conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le conseil d'administration est assisté des trois comités statutaires soit le comité de gouvernance et d'éthique, le comité de vérification et le comité des ressources humaines et du comité ad hoc stratégie et communication. Les comités du conseil d'administration ont tenu quinze réunions distinctes de celles du conseil d'administration. Après chaque réunion, les comités ont fait rapport de leurs activités au conseil d'administration. Le taux de présences aux réunions du conseil d'administration et de ses comités est de 94 %. Suite à l'arrivée de nouveaux membres et à l'adoption par le gouvernement du décret identifiant les membres indépendants, la constitution des comités du conseil a été revue en janvier 2012.

PRÉSENCES DES MEMBRES AUX SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS

Nom des membres	Conseil d'administration (8 réunions, dont 1 séance spéciale)	Comité de gouvernance et d'éthique (3 réunions)	Comité de ressources humaines (6 réunions, dont 2 séances spéciales)	Comité de vérification (6 réunions, dont 1 séance spéciale)	Comité ad hoc stratégie et communication
Cynthia Biasolo[1]	8/8		6	6	
Ginette Bureau	8/8				
José P. Dorais	3/3				
Johanne Gélinas[1]	5/5				
Claudia Goulet[1]	3/3			1/1	
François Goyette[1]	8/8	1/1	5		
Monique Laberge[1]	7/8	0/1	6		
Gaetan Laflamme[1]	7/8			6	
Richard Legendre[1]	7/8	3/3			
Ginette Pellerin	6/8	2/2			
Isabelle Perras[1]	7/8	0/2			
Brigitte Portelance	6/6				
Christian L. Van Houtte	5/5		6	4/4	

À moins de circonstances indépendantes de leur volonté, notamment lors des séances spéciales impliquant de courts préavis, les administrateurs ont fait preuve d'assiduité en participant aux diverses réunions de travail du conseil et des comités.

Madame Johanne Gélinas a été nommée présidente et membre du conseil le 4 juillet 2011.

Me José P. Dorais a occupé les fonctions de président et membre du conseil jusqu'au 4 juillet 2011.

Madame Brigitte Portelance a été nommée membre du conseil le 18 mai 2011.

Monsieur Christian L. Van Houtte a occupé les fonctions de membre du conseil jusqu'au 30 novembre 2011.

Madame Claudia Goulet a été nommée membre du conseil le 30 novembre 2011.

SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AUX CINQ DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS POUR L'EXERCICE 2011-2012

Nom	Titre	Salaire de base[3]	Programme de rémunération variable	Autres avantages[4]
Ginette Bureau	Présidente-directrice générale	134 138 $	- $	2 305 $
Jeannot Richard	Vice-président - Opérations et développement	122 476 $	- $	1 086 $
Line Bérubé	Vice-présidente - Administration et programmes	122 470 $	- $	3 029 $
Gérald Provost	Directeur - Administration et finances	97 526 $	- $	1 764 $
Guy Tremblay	Directeur - Développement	97 538 $	- $	538 $

1 Membres indépendants conformément au décret gouvernemental du 30 novembre 2011

2 Le comité ad hoc stratégie et communication a été créé par le conseil d'administration en fin d'année financière et a débuté ses séances pendant l'année financière suivante en considération du mandat du comité ad hoc consigné, celui-ci n'a pas tenu de rencontre cette année.

3 Peut inclure le versement rétroactif d'augmentation salariale

4 Peut inclure la contribution à la cotisation d'assurances collectives et de cotisations professionnelles

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme JOHANNE GÉLINAS

Présidente du conseil depuis le 4 juillet 2011

Nomination au conseil : 4 juillet 2011

Fin de mandat : 3 juillet 2016

Madame Gélinas est associée, développement durable et changements climatiques, chez Raymond Chabot Grant Thornton. Elle a occupé la fonction de Commissaire canadienne à l'environnement et au développement durable de 2000 à 2007 et antérieurement la fonction de commissaire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) du Québec. Elle a aussi été membre de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie. Madame Gélinas est détentrice d'une maîtrise en sciences de l'environnement.

Me JOSÉ P. DORAIS

Président et membre du conseil jusqu'au 4 juillet 2011

Nomination au conseil : 16 janvier 2007

Fin de mandat : 15 janvier 2010[1]

Me José P. Dorais est membre du Barreau du Québec depuis 1974. Il est associé du cabinet d'avocats Miller Thomson Pouliot et se spécialise dans le domaine du droit des affaires et du développement durable. Me Dorais a été membre du conseil d'administration de la Société générale de financement du Québec jusqu'en décembre 2010 et est présentement membre des conseils d'administration d'Investissement Québec, de la Société d'énergie Foster Wheeler, d'Æterna Zentaris et d'Alliance Films.

Mme CYNTHIA BIASOLO, MBA, ASC

Vice-présidente du conseil depuis le 26 janvier 2012

Nomination au conseil : 16 janvier 2007

Renouvellement : 18 novembre 2009

Fin de mandat : 17 novembre 2012

Présidente du comité de ressources humaines

Présidente du comité ad hoc consigne jusqu'au 26 janvier 2012

Membre du comité de vérification

Membre du comité de stratégie et communication

Madame Cynthia Biasolo est vice-présidente gestion et administration pour le groupe GVM. Auparavant, elle a démarré le cabinet-conseils CiBIA inc. et occupé les fonctions suivantes : directrice du développement stratégique au sein de CEDROM-SNI, directrice des Communications corporatives et affaires publiques chez EnGlobe Corporation (EG), directrice adjointe au marketing pour le cabinet d'avocats Fasken Martineau S.E.N.C.R.L. et gestionnaire des marchés et de la compétition chez Bombardier Transport, en Autriche.

Me GINETTE BUREAU, ASC

Présidente-directrice générale depuis le 16 avril 2008

Présidente-directrice générale par intérim du 5 novembre 2007 au 16 avril 2008

Nomination au conseil : 5 novembre 2007

Fin de mandat : 15 avril 2013

Me Ginette Bureau est membre du Barreau du Québec et diplômée du Collège des administrateurs de sociétés. Elle a œuvré dans les domaines du droit public, du droit municipal et du droit environnemental. Elle s'est jointe à RECYC-QUÉBEC en 1992 et a assumé les fonctions suivantes : secrétaire corporative, conseillère juridique et vice-présidente aux programmes et exploitation. Au moment de son entrée en fonction à titre de présidente-directrice générale, le 16 avril 2008, elle occupait déjà le poste de façon intérimaire depuis le 5 novembre 2007. Me Bureau est présidente du conseil de formation de la Chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi, membre du conseil d'administration du Fonds d'action québécois pour le développement durable et présidente du conseil d'administration de DesÉquilibres.

Mme CLAUDIA GOULET, CPA, CMA, LL.M, FISC

Nomination au conseil : 30 novembre 2011

Fin de mandat : 29 novembre 2015

Membre du comité de vérification depuis le 26 janvier 2012

Membre du comité de stratégie et communication depuis le 26 janvier 2012

Mme Goulet est membre de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec depuis 1995 et a terminé une maîtrise en fiscalité à l'École des hautes études commerciales de Montréal avec travail dirigé sur les fiducies. Elle a œuvré durant 15 ans en entreprise et 6 ans en cabinet de comptables. Elle a pris la direction de l'entreprise familiale durant deux ans et assume présentement la direction des finances et du développement chez Egzakt inc. Elle est présidente du conseil d'administration du Centre d'aide aux entreprises LaPrade.

M. FRANÇOIS GOYETTE, MBA

Nomination au conseil : 18 novembre 2009

Fin de mandat : 17 novembre 2012

Président du comité de gouvernance et d'éthique depuis le 26 janvier 2012

Membre du comité de ressources humaines jusqu'au 26 janvier 2012

Monsieur François Goyette participe, à titre de stratège, au développement de plusieurs entreprises de prestige. Il possède une vaste expertise dans les domaines de l'environnement, de l'aviation corporative et de l'imprimerie. Il a été membre du conseil d'administration de l'Avenue Hébergement communautaire (2004-2009), du Club St-James de Montréal (2008-2009), de l'Hôpital Louis-H.-Lafontaine (2000 à 2009) et de Bélanger Rhéault (2001 à 2003). Monsieur Goyette est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires pour cadres en exercice de l'École des sciences de la gestion (ESG-UQAM). À titre de chargé de cours, il enseigne à l'École des sciences de la gestion de l'UQAM et à l'UQO.

Mme MONIQUE LABERGE

Nomination au conseil : 16 janvier 2007

Renouvellement : 18 novembre 2009

Fin de mandat : 17 novembre 2012

Membre du comité de ressources humaines

Membre du comité de gouvernance et d'éthique depuis le 26 janvier 2012

Madame Monique Laberge est retraitée de l'enseignement de la Commission scolaire de Jonquière. Elle a d'abord exercé sa profession au sein de la Commission scolaire Crie jusqu'en 1997, puis à la Commission scolaire De la Jonquière. Madame Laberge est membre du conseil d'administration du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean, du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec, du regroupement pour la sauvegarde de l'environnement, du Réseau de l'action bénévole du Québec, de l'Organisme de bassin versant du Saguenay et de l'Appui Saguenay-Lac-St-Jean.

M. GAËTAN LAFLAMME, CPA, CA

Nomination au conseil : 18 novembre 2009

Fin de mandat : 17 novembre 2012

Président du comité de vérification

Monsieur Gaetan Laflamme est membre de l'Ordre des comptables agréés du Québec depuis 1972. Il a occupé successivement le poste d'associé chez KPMG (1973-1989) puis chez Deloitte Touche (1990-1999). Il est depuis 1999 comptable agréé associé chez Petrie Raymond. Il est également membre du conseil d'administration d'Alliance Films inc. et de la Régie des installations olympiques.

M. RICHARD LEGENDRE, T. SC. A., ASC

Nomination au conseil : 16 janvier 2007

Renouvellement : 17 janvier 2010

Fin de mandat : 16 janvier 2013

Membre du comité de gouvernance et d'éthique

Membre du comité stratégie et communication

Monsieur Richard Legendre exerce en pratique privée comme consultant en veille technologique et concurrentielle au sein du Service d'information industrielle du Québec qu'il a fondé en 1993. Il est membre de l'Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPQ) et est diplômé du Collège des administrateurs de sociétés. Il siège au conseil d'administration de l'Ordre depuis 1994 où il occupe le poste de vice-président aux affaires professionnelles et juridiques. Il est également représentant du conseil d'administration de RECYC-QUÉBEC au Canadian Association of Tire Recycling Agencies (CATRA).

Mme GINETTE PELLERIN

Nomination au conseil : 16 janvier 2007

Renouvellement : 17 janvier 2010

Fin de mandat : 16 janvier 2013

Vice-présidente du conseil jusqu'au 30 novembre 2011 Présidente du comité de gouvernance et d'éthique jusqu'au 30 novembre 2011

Membre du comité stratégie et communication

Madame Ginette Pellerin est directrice générale du Regroupement des récupérateurs et des recycleurs de matériaux de construction de démolition du Québec (3R MCDQ) depuis 1999. Elle a été directrice générale de la section du Québec du Conseil du bâtiment durable du Canada de janvier 2010 à octobre 2011. Depuis, elle collabore à certains projets spéciaux de la section du Québec du Conseil du bâtiment durable du Canada.

Mme ISABELLE PERRAS

Nomination au conseil : 18 novembre 2009

Fin de mandat : 17 novembre 2012

Présidente du comité stratégie et communication

Membre du comité de ressources humaines depuis le 26 janvier 2012

Membre du comité de gouvernance et d'éthique jusqu'au 26 janvier 2012

Madame Isabelle Perras occupe depuis 2008 la fonction de vice-présidente, directrice générale de Citoyen Optimum, une filiale de EDC. Diplômée en administration des affaires de HEC Montréal, madame Perras a dirigé sa firme de relations publiques pendant près de 10 ans et a travaillé au cabinet du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et a été directrice du cabinet du ministre du Développement économique, Innovation et Exportation, responsable de la région de Montréal.

Mme BRIGITTE PORTELANCE

Nomination au conseil : 18 mai 2011

Fin de mandat : 17 mai 2014

Madame Brigitte Portelance est sous-ministre adjointe aux Services à la gestion et au Milieu terrestre, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs depuis 2010, où elle est notamment responsable de la Politique de gestion des matières résiduelles. De 2006 à 2010, elle était sous-ministre associée au ministère de la Sécurité publique. Précédemment elle a occupé différents postes de cadre au ministère du Revenu. Diplômée en sciences et génie (biologie) et finissante au programme « Formacadre » du gouvernement du Québec, Madame Portelance est également membre du conseil d'administration de l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA).

M. CHRISTIAN L. VAN HOUTTE, ASC

Membre jusqu'au 30 novembre 2011

Nomination au conseil : 16 janvier 2007

Fin de mandat : 15 janvier 2008[1]

Membre du comité de vérification jusqu'au 30 novembre 2011

Membre du comité de ressources humaines jusqu'au 30 novembre 2011

Membre du comité ad hoc consigne jusqu'au 30 novembre 2011

Monsieur Christian L. Van Houtte est consultant en gestion pour la firme Van Houtte Conseil inc. Il était précédemment président de l'Association de l'aluminium du Canada de 1991 à 2009. Il a œuvré, depuis 1983, au sein de l'industrie de l'aluminium où il a occupé le poste de vice-président principal de l'Aluminerie de Bécancour jusqu'en 1991. Il a aussi occupé de nombreux postes de direction dans de grandes entreprises. Il siège au conseil d'administration des Œuvres Léger et Orbite Aluminae Inc.

1 À l'expiration de leur mandat, les membres du conseil d'administration demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

LES RAPPORTS DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Président : FRANÇOIS GOYETTE
(président et membre depuis le 26 janvier 2012)

Membres : MONIQUE LABERGE
(membre depuis le 26 janvier 2012)

RICHARD LEGENDRE

GINETTE PELLERIN
(présidente et membre jusqu'au 30 novembre 2011)

ISABELLE PERRAS
(membre jusqu'au 26 janvier 2012)

Le comité de gouvernance et d'éthique s'assure que la Société adopte et respecte les meilleures pratiques en matière de gouvernance et d'éthique. Il s'est rencontré à trois reprises au cours de l'année financière se terminant le 31 mars 2012. Le comité s'est assuré du suivi de la mise en application de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* et du *Règlement de gouvernance et de régie interne de la Société québécoise de récupération et de recyclage*. Il a procédé à la révision annuelle du Règlement de gouvernance et proposé des modifications au conseil, pour approbation. Il s'est assuré que le code de déontologie des administrateurs et dirigeants de la Société était rigoureusement appliqué. Le comité a approuvé les critères d'évaluation des membres du conseil d'administration et a procédé à l'évaluation de fonctionnement du conseil d'administration et du comité. Le président du comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration. La présidente-directrice générale et la secrétaire du conseil d'administration assistent aux réunions du comité.

RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Président : GAÉTAN LAFLAMME

Membres : CYNTHIA BIASOLO

CLAUDIA GOULET
(membre depuis le 26 janvier 2012)

CHRISTIAN L. VAN HOUTTE
(membre jusqu'au 30 novembre 2011)

Au cours de l'exercice financier 2011-2012, le comité de vérification a tenu six réunions. Le comité a notamment veillé à l'application des fonctions énoncées à l'article 24 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*. Il s'est assuré que la direction de la Société maintienne en place des mécanismes de contrôle interne adéquats et efficaces. Le comité effectue le suivi du plan de vérification interne et de la mise en œuvre des recommandations. Le comité a suivi la progression du dossier concernant le processus de gestion du risque d'entreprise. Le comité s'assure du respect des obligations à l'égard de la politique visant la réduction et le contrôle des dépenses. Le comité a analysé et recommandé l'adoption du budget de l'exercice, révisé les états financiers internes trimestriels ainsi que les états financiers annuels avec le Vérificateur général, puis a recommandé au conseil d'administration l'approbation des états financiers de la Société. Il a révisé le rapport du Vérificateur général et a veillé au suivi de ses recommandations. Dans le cadre de son mandat, il a rencontré le Vérificateur général du Québec en l'absence de la direction. Il a effectué un suivi des impacts financiers et opérationnels des différents développements informatiques de la Société et a évalué les impacts de la loi 133 touchant la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles. Après chacune de ses réunions, le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration. La présidente-directrice générale et la secrétaire du conseil d'administration assistent aux réunions du comité.

LES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION

GINETTE BUREAU
Présidente-directrice générale

LINE BÉRUBÉ
Vice-présidente
Administration et programmes

MARIE CLOUTIER
Vice-présidente
Communications

JEANNOT RICHARD
Vice-président
Opérations et développement

DENISE AUGER
Directrice
Opérations

MARIO LAQUERRE
Directeur
Programmes

RAPPORT DU COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES

Présidente : CYNTHIA BIASOLO

Membres : MONIQUE LABERGE
ISABELLE PERRAS
(membre depuis le 26 janvier 2012)
FRANÇOIS GOYETTE
(membre jusqu'au 26 janvier 2012)
CHRISTIAN L. VAN HOUTTE
(membre jusqu'au 30 novembre 2011)

Le comité de ressources humaines s'est rencontré à six reprises au cours de l'année financière se terminant le 31 mars 2012. Celui-ci a recommandé l'adoption par le conseil des politiques concernant les ressources humaines. Le comité a participé à l'élaboration des normes et barèmes de rémunération et autres conditions d'emplois des dirigeants et des employés de la Société, incluant les conditions relatives au renouvellement de la convention collective des employés et le respect des obligations de la Société conformément à la *Loi sur l'équité salariale*. Il a révisé le profil de compétence et d'expérience pour la nomination du président-directeur général et a révisé les critères d'évaluation de ce dernier. Il a contribué à la sélection de cadres et en a recommandé l'embauche au conseil et a contribué à la mise en place d'un programme de développement des cadres. Il a procédé à l'évaluation du rendement de la présidente-directrice générale et a formulé les objectifs opérationnels signifiés à celle-ci. Après chacune de ses réunions, le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration. La présidente-directrice générale et la secrétaire du conseil d'administration assistent aux réunions du comité.

RAPPORT DU COMITÉ STRATÉGIE ET COMMUNICATION

Présidente : ISABELLE PERRAS

Membres : CYNTHIA BIASOLO
CLAUDIA GOULET
GINETTE PELLERIN
RICHARD LEGENDRE

Ce comité du conseil a été créé vers la fin d'année financière 2011-2012 et les rencontres ont débuté au courant de l'année financière subséquente. Le mandat du comité couvre deux volets stratégiques de la Société, soit s'assurer de la mise en application de la stratégie énoncée dans son plan stratégique et supporter le positionnement de la fonction communication de la Société.

AUDIT EXTERNE

Les travaux d'audit externe sont réalisés par le Vérificateur général du Québec ; aucun honoraire n'est versé par la Société.

GÉRALD PROVOST, CPA, CA
Directeur
Administration et finances

GUY TREMBLAY
Directeur
Développement

VALÉRIE GIRARD
Conseillère principale
Gestion des ressources humaines

Me STÉPHANIE NADEAU
Conseillère juridique

Me MARIE TARDIF
Secrétaire corporative
et conseillère juridique

FRANÇOIS VILLEMAIRE, CPA, CA
Responsable de la vérification interne

CODE DE DÉONTOLOGIE

DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

SECTION I
Définitions et dispositions générales

Définitions

1. Dans le présent code, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes ou expressions suivantes signifient :

a) « administrateur » désigne une ou un membre du conseil d'administration de la Société, qu'elle ou qu'il exerce ou non une fonction à plein temps. Pour les fins du code, sont également considérés comme des administrateurs, le secrétaire général, les vice-présidents(es) et les cadres ;

b) « association » désigne une association ou un regroupement de personnes, d'organismes ou d'entreprises, ayant un intérêt direct ou indirect dans le domaine de la récupération et du recyclage ;

c) « conflits d'intérêts » désigne toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle, dans laquelle un administrateur pourrait être enclin à favoriser ses intérêts personnels, ses intérêts d'affaires ou ceux d'une personne liée plutôt que ceux de la Société, de même que toute situation susceptible d'affecter sa loyauté et son jugement envers la Société ;

d) « conseil » désigne le conseil d'administration de la Société ;

e) « contrat » comprend un contrat ou une entente, conclu, en négociation ou projeté ;

f) « entreprise » désigne toute forme d'unité économique de production de biens ou de services ou toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier ;

g) « Loi » désigne la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, (L.R.Q., c. M-30), telle qu'amendée et modifiée à l'occasion ;

h) « personne liée » désigne une personne unie à l'administrateur qui peut être :

I) soit un particulier uni par les liens du sang, de l'adoption, du mariage, de l'union civile ou d'une union de fait ;

II) soit une personne morale et, selon le cas :

i) une personne qui contrôle la personne morale, si celle-ci est contrôlée par une seule personne ;

ii) une personne qui est un membre d'un groupe lié qui contrôle la personne morale ;

iii) toute personne unie de la manière indiquée à l'alinéa I) à une personne décrite au sous-alinéa (i) ou (ii) ;

i) « Règlement » désigne le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (1998) (130 G.O. II, 3474), tel qu'amendé et modifié à l'occasion ;

j) « Règlement de régie interne de la Société » désigne le *Règlement de régie interne de la Société québécoise de récupération et de recyclage* (1991) (123 G.O. II, 5595), tel qu'amendé et modifié à l'occasion ;

k) « Société » désigne RECYC-QUÉBEC (Société québécoise de récupération et de recyclage).

2. Dans le présent code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste ou l'incitation à le poser.

Dispositions générales

3. La Société a pour mission de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières ou de produits ainsi que leur valorisation *dans une perspective de conservation* des ressources.

4. Le présent code a pour objet d'établir les principes d'éthique et de déontologie de la Société. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de la Société, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion. Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des administrateurs ; elles les explicitent et les illustrent de façon indicative.

5. L'administrateur s'engage à collaborer avec le président du conseil et à se conformer aux avis qu'il peut être appelé à donner verbalement ou par écrit.

SECTION II
Interprétation

6. L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi et le Règlement, ainsi que ceux établis dans le présent code d'éthique et de déontologie. En cas dans le respect du droit et de l'équité, de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

7. Le code de déontologie n'exclut d'aucune façon l'élaboration de directives ou de règles additionnelles relatives à certains secteurs d'activités ou à certaines situations plus spécifiques.

8. Toute question relative à l'interprétation des présentes dispositions ou à des situations non prévues au présent code de déontologie peut être soumise pour avis au secrétaire général de la Société. La demande et l'avis demeurent confidentiels.

SECTION III
Principes d'éthique et règles de déontologie

Principes d'éthique

9. Pendant toute la durée de son mandat, l'administrateur doit agir avec prudence, diligence, honnêteté et loyauté dans l'intérêt de la Société.

L'administrateur doit accomplir sa tâche avec efficacité, assiduité et dans le respect du droit et de l'équité.

Dans l'exécution de ses fonctions, l'administrateur fait bénéficier ses collègues et la Société des connaissances ou aptitudes qu'il a acquises au cours de sa carrière.

10. L'administrateur ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ou en cherchant à favoriser celui d'un tiers.

11. L'administrateur prend ses décisions de façon à assurer et à maintenir le lien de confiance avec les clients, les fournisseurs, les partenaires de la Société ainsi qu'avec le gouvernement.

12. L'administrateur doit assurer et préserver la confidentialité des informations qu'il obtient dans l'exercice de ses fonctions d'administrateur ; il doit s'assurer de la destruction de tout document confidentiel lorsque ce dernier n'est plus nécessaire à l'exécution de son mandat d'administrateur ; il doit user de retenue dans ses conversations afin de ne pas favoriser une personne au détriment d'une autre quant aux liens d'affaires qu'elle a ou pourrait avoir avec la Société.

13. Par souci de transparence, les décisions du conseil sont publiques, sauf décision contraire de ce dernier pour des motifs sérieux. Par ailleurs, les délibérations, les positions défendues par les membres ainsi que les votes de ces derniers sont confidentiels. Toutefois, le vote d'un administrateur devient public lorsque ce dernier demande qu'il soit expressément mentionné au procès verbal.

14. L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêts entre son intérêt personnel et ceux de la Société. Il doit éviter de se placer dans toute situation pouvant jeter un doute raisonnable sur sa capacité d'exercer ses fonctions et de s'acquitter de ses devoirs avec loyauté sans partage.

    Il doit dénoncer à la Société tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise, une fiducie ou une association. Il doit également dénoncer, dès qu'il en a connaissance, les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

15. L'administrateur qui a un intérêt direct ou indirect dans un projet, une entente, un contrat, une affaire ou un litige avec la Société, ou dont l'organisme, l'association ou l'entreprise qui est son employeur ou dont il fait partie a un tel intérêt, doit le dénoncer par écrit au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur une question débattue dans laquelle il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question, ainsi que s'abstenir de tenter d'influencer le vote des autres administrateurs. L'administrateur à temps plein ne peut avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois, l'administrateur à temps plein ne contrevient pas au présent code si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation, pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

16. L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue. En outre, tout document identifié par le conseil ou par le secrétaire général comme étant confidentiel ne peut être transmis, communiqué ou son contenu divulgué à quiconque par l'administrateur sans une autorisation expresse du conseil.

17. L'administrateur ne peut accepter ni solliciter aucun cadeau, marque d'hospitalité, avantage ou bénéfice d'une personne ou entreprise en relation d'affaires avec la Société ou d'un tiers agissant au nom ou pour le bénéfice d'une telle personne ou entreprise, si cet avantage ou bénéfice est destiné ou susceptible de l'influencer dans l'exercice de ses fonctions ou de générer des attentes en ce sens.

18. L'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil peut être appelé à prendre.

SECTION IV
Divulgation

19. La divulgation requise aux articles 14 et 15 se fait lors de la première réunion :
    a) au cours de laquelle le contrat ou la question concernée est à l'étude ; ou
    b) suivant le moment où l'administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le contrat ou la question concernée à l'étude en acquiert un ; ou
    c) suivant le moment où l'administrateur acquiert un intérêt dans le contrat déjà conclu ; ou
    d) suivant le moment où devient administrateur toute personne ayant un intérêt dans un contrat ou une question sous étude.

20. Les articles 14, 15 et 21 s'appliquent également lorsque l'intérêt concerné est détenu par une personne liée à l'administrateur.

21. L'administrateur doit remettre au président du conseil dans les 30 jours de sa nomination et le 31 mars de chaque année où il demeure en fonction, une déclaration en la forme prévue à l'Annexe 2 et contenant les informations suivantes :
    a) le nom de toute entreprise dans laquelle il détient des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre et en proportion des valeurs mobilières détenues et la valeur des biens ;
    b) le nom de toute entreprise dans laquelle il a un intérêt sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif ;
    c) le nom de toute association ou organisme dans lequel il exerce des fonctions, en précisant ces fonctions ;
    d) les postes d'administrateurs qu'il occupe dans toute entreprise, société, corporation ou fiducie ;
    e) les emplois qu'il occupe dans tout organisme, entreprise, société, corporation ou association. Malgré ce qui précède, l'administrateur est dispensé de fournir les informations qui entrent dans une des catégories prévues à l'article 23.

    L'administrateur pour qui les dispositions des paragraphes a) à e) du premier alinéa ne trouvent pas d'application doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au président du conseil.

    L'administrateur doit également produire une telle déclaration dans les 30 jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu. Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle.

22. Le président du conseil remet les déclarations reçues en application des articles 15 et 21 au secrétaire général de la Société qui les conserve dans les dossiers corporatifs de la Société et en assure la confidentialité.

SECTION V
Dispenses

23. Le présent code ne s'applique pas :
    a) à la détention de valeurs mobilières lorsque l'importance de cette détention ne permet vraisemblablement pas de placer l'administrateur ou le dirigeant en situation de conflit d'intérêts ;
    b) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel l'administrateur ne participe ni directement ni indirectement ;
    c) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition ;
    d) à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'administrateur ;
    e) à la détention de titres émis ou garantis par un organisme ou une entreprise du gouvernement au sens de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., c. V-5.01) à des conditions identiques pour tous.

SECTION VI
Dispositions finales

24. Dans les 30 jours de l'adoption du présent code par le conseil, chaque administrateur doit compléter et signer l'attestation reproduite à l'Annexe 1 du présent code ; cette attestation, une fois complétée, est remise au président du conseil qui doit la remettre au secrétaire général de la Société pour fins de conservation.

    Chaque nouvel administrateur doit faire de même dans les 30 jours de sa nomination.

25. Le présent code de déontologie entre en vigueur à compter de la séance qui suit celle de son adoption par le conseil d'administration de la Société.

    Il n'a aucun effet rétroactif.

    Sont donc visées les seules situations qui peuvent se présenter après l'adoption du présent code d'éthique et de déontologie.

26. Sauf consentement unanime des membres présents du conseil d'administration de la Société, toute proposition visant la modification du code de déontologie devra faire l'objet d'un avis et d'un dépôt à une réunion régulière du conseil d'administration précédant la réunion où elle sera débattue.

POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

À la suite de l'implantation de la gestion par activité en 2012, la Société connaît le coût de chacune de ses activités. Les dépenses des principaux programmes ont toutes été récupérées à 100 % : le droit environnemental sur les pneus (18 667 245 $), les ententes sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de bières et de boissons gazeuses (4 384 787 $) et la compensation pour les services municipaux de collecte sélective (4 027 432 $).

ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La Société québécoise de récupération et de recyclage respecte la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Conformément à l'article 4 du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*, la Société rend accessibles sur son site Internet, les documents qui présentent un intérêt pour le public. On y trouve notamment l'organigramme du personnel de direction et d'encadrement, le nom des membres du conseil d'administration et du comité de direction, les services offerts incluant les différents programmes, les divers lois, règlements, directives, politiques et codes d'éthique pertinents, ainsi que la plupart des études et rapports produits par RECYC-QUÉBEC ou pour son compte, considérés d'intérêt pour la réalisation de sa mission et pour l'information du public.

Au cours de l'exercice financier, la Société a reçu trois demandes d'accès à l'information. L'ensemble des demandes a été traité dans le délai de 30 jours et aucune demande de mesure d'accommodement raisonnable visant à faciliter l'exercice du droit d'accès par une personne handicapée n'a été formulée. Une seule demande a fait l'objet d'un refus de réponse en vertu des articles 22, 27, 33 et 37 de la loi. Aucun de ces dossiers n'a conduit à une demande de révision devant la Commission d'accès à l'information.

LOI VISANT LE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE ET LA RÉDUCTION DE LA DETTE

RECYC-QUÉBEC souscrit à la démarche gouvernementale de réduction des dépenses publiques telle que présentée dans la loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette. Les modalités d'application tiennent compte des caractéristiques de la Société, qui est un organisme autre que budgétaire.

Au 31 mars 2012, la cible de réduction de 177 000 $ a été atteinte.

Parmi les mesures mises en place par RECYC-QUÉBEC pour atteindre l'économie escomptée, mentionnons une rationalisation des déplacements des employés, notamment par l'utilisation accrue de la vidéoconférence, la réduction des dépenses de publicité et une diminution de nos dépenses générales. De plus, RECYC-QUÉBEC a été mandaté pour administrer quatre nouveaux programmes reliés à la politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2011-2015. À cet égard, l'engagement de nouveaux employés a été retardé. Les dépenses budgétées pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012 ont été réduites de 889 000 $.

ÉTATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012
SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

Rapport de la direction

Les états financiers de la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC), ci-après nommée la Société, présentés ci-joints ont été dressés par la direction et approuvés par son conseil d'administration. Les états financiers ont été préparés selon les méthodes et procédés établis par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et reflètent les meilleurs jugements et estimations.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de la Société maintient un système de contrôle interne conçu pour fournir l'assurance raisonnable que ses biens sont convenablement protégés et que ses opérations sont comptabilisées correctement, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables et ponctuels. La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration, assisté par son comité de vérification, s'assure que la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information et de contrôle financier. Le comité de vérification rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine périodiquement les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

L'audit des états financiers de la Société a été effectué par le Vérificateur général du Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant précise la nature et l'étendue de cet audit et présente son opinion professionnelle sur la fidélité des états financiers.

Ginette Bureau
Présidente-directrice générale

Gérald Provost, CPA, CA
Directeur Finances

Québec, le 6 septembre 2012

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société québécoise de récupération et de recyclage, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2012, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société québécoise de récupération et de recyclage au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,

Michel Samson, CPA auditeur, CA

Michel Samson, CPA auditeur, CA

Québec, le 6 septembre 2012

État des résultats et de l'excédent cumulé

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012

	2012	2011
REVENUS		
Droit environnemental sur les pneus (annexe 1)	**18 320 280 $**	17 297 020 $
Consignation des contenants à remplissage unique (annexe 2)	**4 384 787**	9 864 595
Aide financière dans le cadre de la politique de gestion des matières résiduelles	**2 716 854**	-
Contributions des partenaires au régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective	**4 027 432**	2 274 792
Revenus de placements	**2 227 068**	1 608 090
Contributions des partenaires au programme d'aide financière pour les centres de tri québécois	**544 703**	720 507
Transferts du gouvernement du Québec	**18 582**	197 209
Revenus d'organismes industriels (annexe 3)	**850 472**	552 518
Autres	**192 520**	204 944
	33 282 698	32 719 675
CHARGES		
Contributions aux programmes des pneus hors d'usage (annexe 4)	**16 981 354**	15 995 381
Contributions dans le cadre de la politique de gestion des matières résiduelles (annexe 5)	**2 511 457**	-
Compensation pour les services municipaux de collecte sélective (annexe 6)	**2 389 065**	759 154
Autres contributions non remboursables	**1 871 439**	1 648 149
Soutien au système de consignation	**857 037**	669 167
Contributions au programme d'aide financière pour les centres de tri québécois	**657 638**	870 742
Aide financière aux entreprises d'économie sociale et à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles	**72 345**	265 287
Traitements et avantages sociaux	**5 571 339**	5 261 589
Fonctionnement (annexe 7)	**2 029 448**	1 940 142
Communications, éducation et sensibilisation	**305 960**	608 419
	33 247 082	28 018 030
Excédent annuel	**35 616**	4 701 645
Excédent cumulé au début	**48 671 692**	43 970 047
Excédent cumulé à la fin	**48 707 308 $**	48 671 692 $

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la situation financière

AU 31 MARS 2012

	2012	2011
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	**1 037 626 $**	758 567 $
Placements temporaires (note 3)	**7 382 019**	3 972 490
Placements à long terme (note 4)	**60 813 617**	64 968 592
Créances à recevoir (note 5)	**9 175 571**	10 314 033
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec (note 6)	**2 716 854**	–
À recevoir des organismes de financement agréés (note 7)	**191 519 530**	54 572 325
Prêt (note 8)	**400 000**	400 000
	273 045 217	134 986 007
PASSIFS		
Charges à payer et frais courus (note 9)	**5 588 864**	3 448 564
Sommes dues aux organismes municipaux (note 7)	**185 815 427**	51 297 986
Sommes remboursables en vertu des ententes sur la consignation (note 10)	**4 309 638**	8 500 858
Revenus reportés de programmes (note 11)	**18 915 182**	14 595 432
Provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consignation (note 12)	**10 201 951**	9 040 012
	224 831 062	86 882 852
ACTIFS FINANCIERS NETS	**48 214 155**	48 103 155
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 13)	**433 607**	528 426
Frais payés d'avance	**59 546**	40 111
	493 153	568 537
Excédent cumulé	**48 707 308 $**	48 671 692 $

Obligations contractuelles (note 17)

Évènement postérieur à la date des états financiers (note 18)

Pour le conseil d'administration,

Johanne Gélinas

Johanne Gélinas
Présidente

Gaëtan Laflamme

Gaëtan Laflamme, CPA, CA
Administrateur

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la variation des actifs financiers nets

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012

	2012	2011
EXCÉDENT ANNUEL	**35 616 $**	4 701 645 $
Acquisition d'immobilisations corporelles	**(126 906)**	(128 215)
Amortissement des immobilisations corporelles	**188 895**	237 452
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	**85 951**	47 714
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	**851**	1 881
Contribution à l'acquisition d'immobilisations corporelles	**(53 972)**	(57 273)
	130 435	4 803 204
Acquisition de frais payés d'avance	**(90 671)**	(42 691)
Utilisation des frais payés d'avance	**71 236**	65 730
	(19 435)	23 039
Augmentation des actifs financiers nets	**111 000**	4 826 243
Actifs financiers nets au début	**48 103 155**	43 276 912
Actifs financiers nets à la fin	**48 214 155 $**	48 103 155 $

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012

	2012	2011
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent annuel	**35 616 $**	4 701 645 $
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Gain sur disposition de placements	**(518 336)**	(107 957)
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	**85 951**	47 714
Amortissement des immobilisations corporelles	**188 895**	237 452
Revenus reportés de programmes	**4 319 750**	2 575 391
Contribution à l'acquisition d'immobilisations corporelles	**(53 972)**	(57 273)
Amortissement de l'escompte et de la prime sur placements – net	**601 135**	533 855
	4 659 039	7 930 827
Variation des éléments d'actif et de passif reliés au fonctionnement (note 16)	**(4 916 572)**	87 882
Flux de trésorerie (utilisés pour les) provenant des activités de fonctionnement	**(257 533)**	8 018 709
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements effectués	**(43 569 429)**	(65 011 919)
Produit sur disposition de placements	**47 641 605**	44 006 014
Prêt	**-**	(400 000)
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités d'investissement	**4 072 176**	(21 405 905)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATION		
Acquisition d'immobilisations	**(126 906)**	(128 215)
Produit de disposition d'immobilisations	**851**	1 881
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement en immobilisation	**(126 055)**	(126 334)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**3 688 588**	(13 513 530)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	**4 731 057**	18 244 587
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	**8 419 645 $**	4 731 057 $

La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent :

Encaisse	**1 037 626 $**	758 567 $
Placements temporaires	**7 382 019**	3 972 490
	8 419 645 $	4 731 057 $

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

AU 31 MARS 2012

1. Constitution et mandat

La Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC), ci-après nommée la Société, est une personne morale au sens du Code civil, instituée par la *Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage (L.R.Q., chapitre S-22.01)*. La Société a pour mandat de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières et de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources.

La Société gère les ententes et programmes suivants :

- le *Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage 2009-2012*;
- le *Programme de vidage des lieux d'entreposage de pneus hors d'usage au Québec pour les exercices 2001-2008*;
- le *Programme d'aide financière pour les centres de traitement de pneus hors d'usage 2011-2012*;
- les Ententes portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses, intervenues en vertu de la *Loi sur la vente et la distribution de bière et de boissons gazeuses dans des contenants à remplissage unique (L.R.Q., chapitre V-5.001)*;
- l'Entente sur la récupération des contenants de peinture en vertu du *Règlement sur la récupération et la valorisation des contenants de peinture et des peintures mis au rebut*;
- l'Entente sur la récupération et la valorisation des huiles usagées en vertu du *Règlement sur la récupération et la valorisation des huiles usagées, des contenants d'huile ou de fluide et des filtres usagés*;
- le *Programme gouvernemental d'aide financière à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles* visant à soutenir financièrement les municipalités et les municipalités régionales dans l'élaboration de leur plan de gestion;
- le *Programme d'aide financière aux entreprises d'économie sociale œuvrant dans le cadre des plans de gestion des matières résiduelles* qui vise à favoriser la participation des entreprises d'économie sociale à la réalisation des objectifs environnementaux, sociaux et économiques de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008;
- le *Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles*;
- le *Programme d'aide financière pour les centres de tri québécois 2009-2011*. Ce programme est le résultat d'un partenariat avec le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, Éco Entreprises Québec et la Société des Alcools du Québec. Il a pour objectif d'améliorer la performance des centres de tri québécois;
- quatre programmes issus de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2011-2015 sont gérés par la Société soit : Implantation de technologies et de procédés et développement des marchés, Économie sociale et mobilisation des collectivités, Performance des ICI en GMR ainsi que Performance des centres de tri des matières recyclables de la collecte sélective. Ces programmes prévoient des montants pour soutenir financièrement des activités menées par différentes clientèles de ces secteurs.

En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État et par conséquent n'est pas soumise aux impôts sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public* et, pour la première année applique le modèle de présentation recommandé par ce Manuel. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des montants des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimations et de formulation d'hypothèses sont la durée de vie des immobilisations corporelles, les revenus de programmes, la moins-value durable sur les placements à long terme et la provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consignation. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations et hypothèses faites par la direction.

Constatation des revenus

Les revenus sont constatés lorsqu'ils sont gagnés et que la mesure et le recouvrement de la contrepartie sont raisonnablement sûrs. Les revenus de placements sont constatés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les gains et pertes sur disposition de placements sont établis selon la méthode du coût moyen.

Revenus et charges afférents au Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles

En vertu du *Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles*, la Société est autorisée à effectuer une retenue pour l'indemniser de ses frais de gestion et de ses autres dépenses égale au montant correspondant au pourcentage suivant de la compensation annuelle due aux municipalités selon les modalités suivantes : 2010 : 3,25 %, 2011 : 2,75 %, 2012 : 2,25 % et pour chacune des années subséquentes : 2 %. L'indemnité payable à la Société ne peut en aucun cas être supérieure à 3 000 000 $.

Consignation des contenants à remplissage unique et sommes remboursables

- *Entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de boissons gazeuses*

  En vertu de cette entente, la perception et le remboursement des consignes ainsi que le versement des primes d'encouragement à la récupération sont réalisés par un organisme à but non lucratif désigné par les embouteilleurs de boissons gazeuses du Québec. De ce fait, les consignes perçues et remboursées de même que les primes d'encouragement versées ne sont pas inscrites aux états financiers de la Société. L'organisme représentant les adhérents selon cette entente, Boissons Gazeuses Environnement, doit rembourser certains montants payés par la Société ou être remboursé par la Société de certains montants qu'il a déboursés.

  De plus, en vertu de l'entente, advenant que les résultats annuels d'opérations du système soient excédentaires, Boissons Gazeuses Environnement remet à la Société 70 % de l'excédent et conserve 30 % qu'il doit investir dans son *Programme d'amélioration des infrastructures de récupération* et dans des articles liées à l'information, la sensibilisation et l'éducation. Dépendamment du taux de récupération de l'année des contenants visés par l'entente, la Société conserve une portion variant de 50 % à 80 % de l'excédent dans une réserve pour remboursements de déficits éventuels qui pourraient survenir pendant la durée de l'entente. 75 % du solde de l'excédent annuel remis à la Société est retourné à Boissons Gazeuses Environnement pour être investis pour des fins mentionnées précédement. 25 % du solde de l'excédent annuel remis à la Société doit être utilisé pour des activités liées à l'information, la sensibilisation et à l'éducation, au développement de marchés et de technologies ainsi que pour des activités visant à favoriser et à améliorer la gestion de la récupération et du recyclage des contenants à remplissage unique.

2. Principales méthodes comptables (suite)

- *Entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de bière*

  En vertu de cette entente, les revenus provenant des consignes relatives aux contenants vendus, les remboursements de consignes et les primes d'encouragement à la récupération sont comptabilisés dans les registres de la Société selon les déclarations fournies par les adhérents à l'entente de la bière.

  Les adhérents à celle-ci s'engagent à rembourser à la Société le montant du déficit annuel (année civile) résultant du système de consignation sur leurs contenants (consignes perçues et remboursées, primes d'encouragement à la récupération et frais de gestion). Dans le cas où les résultats annuels calculés sont excédentaires, 67 % de cet excédent est remis aux adhérents. 75 % du solde de l'excédent annuel remis à la Société est retourné à l'association pour l'information, la sensibilisation, l'éducation et le développement des marchés et de technologies de récupération et de recyclage des contenants de bière. 25 % du solde de l'excédent annuel remis à la Société doit être utilisé à des fins d'information, de sensibilisation et d'éducation à la récupération et au recyclage principalement en ce qui concerne les contenants consignés ainsi qu'au développement de marchés et de technologies pour les matières résiduelles.

Conformément aux ententes, les déclarations sont sujettes, entre autres, à des vérifications. Les ajustements à la suite de ces vérifications sont, le cas échéant, imputés aux revenus de l'exercice au cours duquel ils sont connus.

Les sommes remboursables en vertu des ententes sur la consignation sont établies en vertu des ententes décrites ci-dessus.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie, dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Placements temporaires

Les placements temporaires, comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur de marché.

Placements à long terme

Les titres et obligations sont comptabilisés au coût. Les escomptes et les primes sur les obligations sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante de chaque titre. L'amortissement des escomptes et des primes est comptabilisé dans les revenus de placements. Toute moins-value durable est diminuée de la valeur comptable des placements et la perte est imputée aux résultats de l'exercice.

Prêts

Les prêts sont comptabilisés au coût après déduction des provisions pour moins-value correspondantes. Une provision pour moins-value est établie lorsque le recouvrement d'un prêt est douteux. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés dans la mesure où les prêts sont réputés recouvrables.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Revenus reportés

Certains montants sont reçus en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une entente et peuvent uniquement être utilisés aux fins de l'administration de certains programmes ou de la prestation de services précis ou de l'exécution d'opérations données. Ces montants sont constatés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées, les services offerts ou les stipulations respectées.

Provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consignation

Une provision est établie pour pourvoir aux sommes nécessaires au remboursement des consignes correspondant aux contenants vendus avant le 31 mars et qui seront récupérés après la fin de l'exercice ou après l'expiration des ententes dans l'éventualité de l'abolition de la consignation. Cette provision est établie selon un nombre de jours estimé du délai de récupération des consignes et sur la moyenne quotidienne des consignes remboursées (5 ¢, 10 ¢, 20 ¢) annuellement en incluant la prime de 2 ¢.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties, selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée de vie utile estimative, soit :

Mobilier et équipements	**7 ans**
Équipements informatiques	**5 ans**
Améliorations locatives	**Durée du bail**
Logiciels	**3 ans**
Développement informatique	**5 ans**

Les projets informatiques en développement sont amortis lorsque leur développement est terminé et que les projets sont mis en service.

- *Financement externe*

  Les contributions à l'acquisition d'immobilisations corporelles liées au régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective sont amorties au même taux et au même rythme que les immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent.

Dépréciation des immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

3. Placements temporaires

Les placements temporaires représentent des obligations et des fonds communs de marché monétaire. La valeur de marché des placements temporaires au 31 mars 2012 est de 7 382 019 $ et les taux de rendement ont varié de 0,92 % à 2,03 % (2011 : 3 972 490 $ et les taux de rendement ont varié de 0,36 % à 2,01 %).

4. Placements à long terme

	2012	2011
Obligations municipales, provinciales et fédérales, portant intérêt à des taux se situant entre 1,45 % à 5,50 % (2011 : 1,5 % à 6 %) et échéant à diverses dates jusqu'en décembre 2016	**60 813 617 $**	64 968 592 $

Au 31 mars 2012, la valeur de marché des placements à long terme s'établit à 61 625 754 $ (2011 : 65 058 577 $).

5. Créances à recevoir

	2012	2011
Droit environnemental sur les pneus	**3 530 104 $**	3 216 913 $
Excédent – consignes boissons gazeuses	**1 543 907**	3 764 120
Consignes bières	**2 711 876**	1 242 387
Intérêts courus	**520 758**	564 559
Autres débiteurs	**868 926**	1 526 054
	9 175 571 $	10 314 033 $

Les créances à recevoir incluent un montant de 3 741 371 $ (2011 : 4 419 402 $) avec des apparentés.

6. Contributions à recevoir du gouvernement du Québec

	2012
Implantation de technologies et de procédés et développement des marchés	**1 344 139 $**
Économie sociale et mobilisation des collectivités	**195 717**
Performance des ICI en GMR	**1 038 670**
Comité conjoint	**138 328**
	2 716 854 $

7. À recevoir des organismes de financement agréés

Le *Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles* est entré en vigueur le 1er mars 2005. En vertu de ce Règlement, les entreprises doivent compenser les municipalités d'un pourcentage (70 % pour l'année 2010 – 80 % pour l'année 2011 et 90 % pour l'année 2012) du total des coûts nets des services fournis par les municipalités à l'égard de la récupération et de la valorisation des catégories de matières visées, soit les contenants et emballages, les imprimés et les médias écrits. Dans le cadre de son mandat, la Société a émis deux accréditations à titre d'organisme de financement agréé. Éco Entreprises Québec représente les catégories des contenants et emballages ainsi que les imprimés tandis que Recyclemédias représente la catégorie des journaux. Les compensations payables par Éco Entreprises Québec sont sous forme monétaire alors que celles de Recyclemédias sont sous forme de biens et services.

En vertu d'un décret émis le 28 mars 2012 concernant l'approbation du tarif établi par Éco Entreprises Québec pour les contributions 2010, 2011 et 2012 et d'une entente sur l'établissement des coûts nets de la collecte sélective sujets à compensation pour les années 2010 et 2011 ainsi que les critères de distribution applicables, la Société a inscrit, au 31 mars 2012, un solde à recevoir de 191 519 530 $ (2011 : 54 572 325 $). Des compensations totalisant 185 815 427 $ (2011 : 51 297 986 $) ont été inscrites comme dues aux organismes municipaux.

8. Prêt

Le solde est composé d'un prêt sans intérêt les deux années civiles suivant le déboursement du prêt et au taux directeur de la Banque du Canada (1 % en date du 31 mars 2012 et du 31 mars 2011) majoré de 1,5 % à compter de la date du deuxième anniversaire du déboursement du prêt. Le prêt est remboursable au plus tard le 21 décembre 2013.

9. Charges à payer et frais courus

	2012	2011
Fournisseurs et frais courus	**2 419 803 $**	1 185 454 $
Contributions non remboursables – programmes des pneus	**1 744 058**	1 320 448
Consignes et primes d'encouragement à la récupération	**582 517**	154 719
Traitements et avantages sociaux	**836 918**	757 375
Dépôt sur contrat	**5 568**	30 568
	5 588 864 $	3 448 564 $

10. Sommes remboursables en vertu des ententes sur la consignation

	2012	2011
Sommes remboursables à Boissons Gazeuses Environnement	**4 438 167 $**	5 151 417 $
Sommes (recouvrables) remboursables aux brasseurs	**(128 529)**	3 349 441
	4 309 638 $	8 500 858 $

Le solde inclut une somme de 677 652 $ (2011 : 7 399 734 $) qui devra être investie par l'industrie en information, sensibilisation et éducation, ainsi qu'en amélioration du système de consignation selon les ententes sur la consignation.

11. Revenus reportés de programmes

	2012			
	Solde au début	Apports de l'exercice	Montants constatés à titre de revenus	Solde à la fin
Droit environnemental sur les pneus	**9 008 311 $**	**23 562 505 $**	**18 667 245 $**	**13 903 571 $**
Consignation des contenants à remplissage unique	**2 466 579**	**419 758** *	**2 696 793**	**189 544**
Contributions des partenaires au régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective	**1 081 416**	**5 767 242**	**4 002 432**	**2 846 226**
Contributions des partenaires au programme d'aide financière pour les centres de tri québécois	**1 875 613**	**500 000**	**544 703**	**1 830 910**
Transfert du gouvernement du Québec	**163 513**	**–**	**18 582**	**144 931**
	14 595 432 $	**30 249 505 $**	**25 929 755 $**	**18 915 182 $**

	2011			
	Solde au début	Apports de l'exercice	Montants constatés à titre de revenus	Solde à la fin
Droit environnemental sur les pneus	3 564 245 $	23 087 819 $	17 643 753 $	9 008 311 $
Consignation des contenants à remplissage unique	6 976 258	(2 728 836) *	1 780 843	2 466 579
Contributions des partenaires au régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective	22 696	3 333 512	2 274 792	1 081 416
Contributions des partenaires au programme d'aide financière pour les centres de tri québécois	1 096 120	1 500 000	720 507	1 875 613
Transfert du gouvernement du Québec	360 722	–	197 209	163 513
	12 020 041 $	25 192 495 $	22 617 104 $	14 595 432 $

* L'apport de l'exercice 2012 est de 2 023 750 $ (2011 : 4 670 898 $), cependant en vertu des ententes portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses, effectives au 1er janvier 2011, pour l'exercice 2012, une somme de 1 603 992 $ (2011 : 7 399 734 $) représentant 75 % des revenus reportés sur la consignation au 31 mars de chacune des années respectives est transférée à l'industrie et devra être investie par celle-ci en information, sensibilisation et éducation ainsi qu'en amélioration du système de consignation.

12. Provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consignation

	2012	2011
Remboursement de consignes	**7 735 684 $**	6 838 438 $
Versement de primes d'encouragement à la récupération	**2 466 267**	2 201 574
	10 201 951 $	9 040 012 $

13. Immobilisations corporelles

Au cours de l'exercice, la Société a acquis pour 63 460 $ de mobilier et équipements, 52 316 $ d'équipements informatiques et pour 11 130 $ de logiciels. Aussi, la Société a disposé ou mis au rancart 70 459 $ de mobilier et équipements, 69 960 $ de développement informatique et 33 042 $ d'équipements informatiques.

Le financement externe est attribué au développement informatique d'un portail internet pour la gestion des matières résiduelles.

	2012			2011		
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Coût	Amortissement cumulé	Net
Mobilier et équipements	**565 211 $**	**(451 104)$**	**114 107 $**	572 210 $	(482 776)$	89 434 $
Équipements informatiques	**405 781**	**(266 742)**	**139 039**	386 506	(231 247)	155 259
Améliorations locatives	**367 302**	**(161 058)**	**206 244**	367 302	(117 179)	250 123
Logiciels	**187 876**	**(186 350)**	**1 526**	176 746	(174 413)	2 333
Développement informatique	**607 815**	**(502 108)**	**105 707**	677 775	(459 510)	218 265
	2 133 985	**(1 567 362)**	**566 623**	2 180 539	(1 465 125)	715 414
Moins : Financement externe	**(297 074)**	**164 058**	**(133 016)**	(297 074)	110 086	(186 988)
	1 836 911 $	**(1 403 304)$**	**433 607 $**	1 883 465 $	(1 355 039)$	528 426 $

14. Avantages sociaux futurs

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 309 009 $ (2011 : 268 058 $). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Les taux de cotisation pour le RREGOP, RRPE et RRAS ont été respectivement de 8,69 %, 11,54 % et 11,54 % de la masse cotisable du 1er avril au 31 décembre 2011 et de 8,94 %, 12,30 % et 12,30 % du 1er janvier au 31 mars 2012.

15. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

16. Variation des éléments d'actif et de passif reliés au fonctionnement

	2012	2011
Créances à recevoir	**1 138 462 $**	204 038 $
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	**(2 716 854)**	-
À recevoir des organismes de financement agréés	**(136 947 205)**	(4 894 325)
Frais payés d'avance	**(19 435)**	23 039
Charges à payer et frais courus	**2 140 300**	(2 150 023)
Sommes dues aux organismes municipaux	**134 517 441**	4 673 986
Sommes remboursables en vertu des ententes sur la consignation	**(4 191 220)**	1 874 769
Provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consignation	**1 161 939**	356 398
	(4 916 572)$	87 882 $

17. Obligations contractuelles

La Société est engagée par une entente contractuelle à long terme avec un apparenté sous contrôle commun et par un bail pour la location de ses locaux administratifs. Les ententes actuelles relativement aux locaux de Montréal et de Québec se terminent respectivement le 31 octobre 2017 et le 31 mars 2013 et une option au gré de la Société pour une période supplémentaire de cinq ans est prévue.

La dépense de loyer de l'exercice clos le 31 mars 2012 s'élève à 408 298 $ (2011 : 414 336 $) relativement aux locaux administratifs de la Société. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2013	414 049 $
2014	319 583
2015	354 000
2016	354 000
Années subséquentes	560 500
	2 002 132 $

18. Évènement postérieur à la date des états financiers

Dans le cadre du nouveau plan stratégique 2012-2017, la Société doit procéder à la modernisation du système de consignation publique. L'établissement de nouvelles ententes permettra de rencontrer les objectifs établis. À cet égard, l'entente portant sur la consignation et le recyclage des contenants à remplissage unique de boissons gazeuses ainsi que celle portant sur la consignation et le recyclage des contenants à remplissage unique de la bière qui ont pris effet le 1er janvier 2011 et se terminant le 31 décembre 2012 ne sont pas renouvelées. Les négociations de nouvelles ententes surviendront au courant de l'année civile 2012 et de ce fait, nous ne sommes pas en mesure d'évaluer les incidences financières.

19. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 2011 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2012.

Renseignements complémentaires

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012

ANNEXE 1 – Droit environnemental sur les pneus

	2012	2011
Revenus liés au droit environnemental sur les pneus	**18 667 245 $**	17 643 753 $
Frais d'administration sur la perception du droit	**(346 965)**	(346 733)
	18 320 280 $	17 297 020 $

ANNEXE 2 – Consignation des contenants à remplissage unique

	2012	2011
BOISSONS GAZEUSES ET AUTRES		
Quote-part de l'excédent des opérations	**308 780 $**	1 882 060 $
Redevances et autres revenus	**(2 179)**	545 040
Virement de sommes remboursables	**–**	6 261 070
Autres consignes - nets	**342 777**	715 370
	649 378	9 403 540
BIÈRES		
Consignes relatives aux contenants vendus	**46 171 078**	38 977 594
Remboursements de consignes	**(37 474 816)**	(30 795 360)
Primes d'encouragement à la récupération	**(8 086 475)**	(5 839 897)
	609 787	2 342 337
Montant remboursable aux brasseurs	**(622 841)**	(2 006 147)
Quote-part de l'excédent des opérations	**(13 054)**	336 190
Redevances	**363 207**	293 067
Incitatifs à la récupération	**442 203**	1 620 434
Frais de gestion récupérés	**877 306**	952 494
Autres revenus	**466 364**	148 921
	2 136 026	3 351 106
Total avant revenus reportés sur consignation	**2 785 404**	12 754 646
Revenus reportés sur consignation	**1 599 383**	(2 890 051)
	4 384 787 $	9 864 595 $

ANNEXE 3 – Revenus d'organismes industriels

	2012	2011
Valorisation des contenants de peinture	**190 409 $**	189 363 $
Valorisation des huiles usagées	**336 313**	363 155
Responsabilité élargie des producteurs	**323 750**	-
	850 472 $	552 518 $

ANNEXE 4 – Contributions aux programmes des pneus hors d'usage

	2012	2011
Transport et entreposage	**12 122 348 $**	10 614 174 $
Vidage des sites	**572 674**	1 694 774
Aide au réemploi, au recyclage et à la valorisation énergétique	**4 286 332**	3 686 433
	16 981 354 $	15 995 381 $

ANNEXE 5 – Contributions dans le cadre de la politique de gestion des matières résiduelles

	2012
Implantation de technologies et de procédés et développement des marchés	**1 245 191 $**
Économie sociale et mobilisation des collectivités	**181 309**
Performance des ICI en GMR	**962 210**
Comité conjoint	**122 747**
	2 511 457 $

ANNEXE 6 – Compensation pour les services municipaux de collecte sélective

	2012	2011
Communications, éducation et sensibilisation	**1 892 858 $**	- $
Acquisitions de connaissances	**302 114**	602 618
Frais généraux directs	**194 093**	156 536
	2 389 065 $	759 154 $

ANNEXE 7 – Fonctionnement

	2012	2011
Loyers, taxes et assurances	**531 891 $**	542 750 $
Honoraires professionnels et services contractuels	**348 277**	249 031
Honoraires de gestion de portefeuille	**164 659**	155 560
Courriers et télécommunications	**143 577**	133 216
Déplacements	**180 147**	198 050
Autoroute de l'information	**29 950**	55 271
Locations, entretien et réparations d'équipements	**122 785**	83 061
Fournitures et frais divers	**61 267**	57 420
Représentation, réunions et conférences	**73 342**	80 291
Formation et perfectionnement	**70 507**	66 748
Abonnements et cotisations	**28 200**	33 578
Amortissement des immobilisations corporelles	**188 895**	237 452
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	**85 951**	47 714
	2 029 448 $	1 940 142 $

Imprimé sur du papier Rolland Enviro100 Satin, contenant 100%
de fibres recyclées postconsommation, certifié FSC et
Éco-Logo, désencré par un procédé sans chlore et fabriqué
à partir d'énergie biogaz.

La version électronique de ce document est disponible
sur le site Internet de RECYC-QUÉBEC à
www.RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca

ISBN (imprimé) : 978-2-550-65419-3

ISBN (PDF) : 978-2-550-65418-6

Dépôt légal –
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2012

Dépôt légal –
Bibliothèque et Archives Canada, 2012

Avec la volonté d'appliquer le principe de réduction à la source, la société d'État RECYC-QUÉBEC a limité l'impression du présent document à 150 exemplaires.

SIÈGE SOCIAL
420, boulevard Charest Est
bureau 200
Québec (Québec) G1K 8M4
Téléphone : 418 643-0394
Télécopieur : 418 643-6507

BUREAU DE MONTRÉAL
141, avenue du Président-Kennedy
8e étage
Montréal (Québec) H2X 1Y4
Téléphone : 514 352-5002
Télécopieur : 514 873-6542

LIGNE INFO-RECYC
1-800-807-0678 (sans frais)
514 351-7835 (région de Montréal)

RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca
info@RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca

RECYC-QUÉBEC
Québec